



BUREAU SYNDICAL DU 19 FEVRIER 2018

L'an 2018, 19 février à 10h00, s'est réuni, à Privas, sous la présidence de M. Patrick COUDENE, Président, le Bureau Syndical du SDE07.

Nom, prénom	Présent	Excusé	Absent	Nom, prénom	Présent	Excusé	Absent
CHAPUIS G. (VP)	X			DEBARD J-P	X		
VALLA M. (VP)	X			ORIVES E.	X		
BULINGE J-P. (VP)	X			RIVIER P.	X		
LEYNAUD J. (VP)	X			ROUVEYROL B.	X		
XAVIER P. (VP)		X		TALAGRAND M.	X		
CIVIER S. (VP)	X			TESTON J.	X		
SABATIER R. (VP)	X			LARGERON P.	X		
MURE I. (VP)	X			MARTIN A.	X		
AMRANE O.	X			COTTA R.			
ARNAUD R.	X						

Patrick COUDENE, accueille les membres du Bureau et excuse les absents

Le quorum est atteint

Rappel de l'agenda du Président

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1- Situation budgétaire
- 2- Trésorerie
- 3- Paiements ER
- 4- MOT
- 5- Avenant CDG 07 concernant CNRACL
- 6- Ligne trésorerie à La Banque Postale
- 7- Avenants
- 8- Présentations diverses des VP sur les points d'actualités du SDE :
 - CA 2017/ BP 2018
 - Synthèse du contrôle de concessions régional
 - L'autoconsommation
- 9- MDE : attribution du lot 3 du marché de travaux pour la construction d'une chaufferie biomasse et d'un réseau de chaleur sur la commune de Les Vans

DELIBERATIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE :

- Situation budgétaire
- Trésorerie
- Paiements ER
- MOT
- Avenant CDG 07 concernant CNRACL
- Ligne trésorerie La Banque Postale
- MDE

Le compte rendu du Bureau précédent est accepté à l'unanimité.

1. FINANCES

BUREAU DU LUNDI 19 FEVRIER 2018				
SITUATION BUDGETAIRE				
INVESTISSEMENT				
	CHAPITRE	31/12/2017	BP 2018	09/02/2018
DEPENSES	204 - SUBVENTIONS	3 510 333,46 €		192 002,00 €
	21 - ACQUISITIONS	56 014,96 €		8 249,51 €
	23 - TRAVAUX	14 896 702,90 €		1 517 736,81 €
	458- MOT	5 396 469,26 €		215 736,74 €
RECETTES	10 - DOTATIONS ET RESERVES	4 531 906,85 €		
	13 - SUBVENTIONS	7 014 888,45 €		137 589,39 €
	458- MOT	5 495 983,93 €		836,38 €
FONCTIONNEMENT				
	CHAPITRE	31/12/2017	BP 2018	09/02/2018
DEPENSES	DEPENSES	7 089 586,98 €		342 186,34 €
	73 - TCCFE	799 000,56 €		248,09 €
RECETTES	75 - Redevances	1 879 833,50 €		2 281,60 €
	77 - Produits exceptionnels - Pénalités entreprises	66 977,93 €		4 139,42 €

BUREAU DU LUNDI 19 FEVRIER 2018

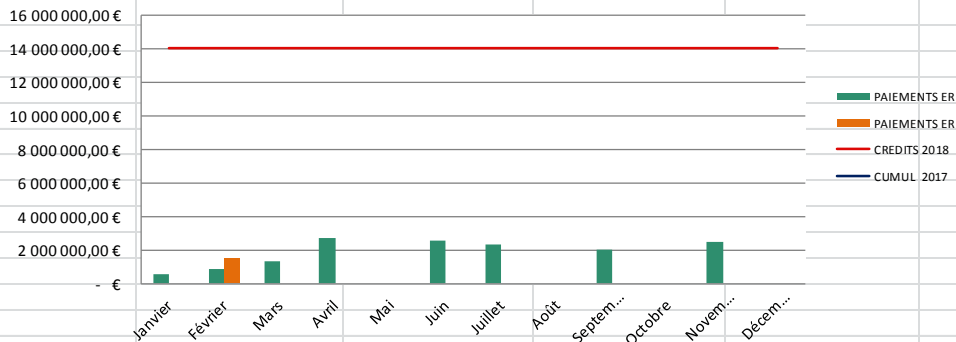
TRÉSORERIE SDE 07

MOIS	2018	2017	2016	2015	2014
JANVIER	1 772 000,00	3 292 000,00	1 763 332,58 €	2 626 856,00 €	2 298 864,00 €
FEVRIER	503 263,84	1 887 187,41	1 213 576,69 €	2 163 924,00 €	1 033 459,00 €
MARS		3 452 413,41	762 498,01 €	2 798 495,00 €	2 518 927,00 €
AVRIL		1 113 327,95	806 205,41 €	1 411 938,00 €	785 704,00 €
MAI			1 280 075,10 €	1 464 022,00 €	2 975 040,00 €
JUIN		460 000,00		333 967,72 €	4 999 010,00 €
JUILLET		1 230 504,58	1 450 331,96 €	3 487 786,00 €	2 800 680,00 €
AOUT					3 463 535,00 €
SEPTEMBRE		3 211 782,13	4 578 000,00 €	2 871 748,91 €	
OCTOBRE			3 745 264,27 €	2 377 660,00 €	3 657 389,00 €
NOVEMBRE		2 381 000,00	3 161 115,95 €	1 616 261,20 €	1 965 542,00 €
DECEMBRE			2 297 000,00 €	1 622 479,00 €	3 052 933,00 €
DEPENSES A VENIR			LIGNE TRÉSORERIE CAISSE D'ÉPARGNE		
Factures attente paiement TP		100 000,00 €			1 000 000,00 €
Demandes d'acompte à régler		733 234,06 €			500 000,00 €
TOTAL		833 234,06 €			500 000,00 €
			LIGNE TRÉSORERIE BANQUE POSTALE		
			1 500 000,00 €		
			0,00 €		
			1 500 000,00 €		

BUREAU DU LUNDI 19 FEVRIER 2018

PAIEMENTS TRAVAUX ER

	2018		2017		CREDITS 2018
	PAIEMENTS ER	CUMUL...	PAIEMENTS ER	CUMUL...	
Janvier			568 300,69 €	568 300,69 €	14 000 000,00 €
Février	1 517 736,81 €	1 517 736,81 €	850 806,66 €	1 419 107,35 €	14 000 000,00 €
Mars			1 329 087,09 €	2 179 893,75 €	14 000 000,00 €
Avril			2 696 747,49 €	4 025 834,58 €	14 000 000,00 €
Mai					14 000 000,00 €
Juin			2 582 581,88 €	5 279 329,37 €	14 000 000,00 €
Juillet			2 359 687,59 €	7 639 016,96 €	14 000 000,00 €
Août					14 000 000,00 €
Septembre			2 016 595,88 €	9 655 612,84 €	14 000 000,00 €
Octobre					14 000 000,00 €
Novembre			2 456 454,96 €	12 112 067,88 €	14 000 000,00 €
Décembre					14 000 000,00 €



2. MOT :

BUREAU DU LUNDI 19 FÉVRIER 2018

Marché 2013-2015

Maîtrise d'Ouvrage Temporaire

Pour réalisation de travaux en mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'éclairage public et/ou le Génie Civil de télécommunication.

DOSSIER	LOT	COLLECTIVITE	COORDINATION ER / EP / FT	APS EP	APS FT	APS CÂBLAGE	APS TEL 2	TOTAL
18/0038	2	13 ARDOIX	ENF - Quartier CHAMAS - LES TURCS	6 639,63 €	21 582,59 €	- €	- €	28 222,22 €
18/0036	8	339 VESSEAUX	ENF - quartier Ecole privée - poste BERAUDOUX	24 380,28 €	22 618,75 €	- €	- €	46 999,03 €
18/0028	2	292 ST ROMAIN D'AY	EXT - Parcelles 692 - 693 - 694 - 695 C - Route de Chalendon	- €	1 646,32 €	- €	- €	1 646,32 €
18/0023	1	10 ANNONAY	ENF - Rue de la CROISSETTE sur poste Croisette	- €	10 306,73 €	- €	- €	10 306,73 €
18/0013	8	331 VALS LES BAINS	ENF - BT/LES SOURCES montée du Bois	16 837,33 €	- €	- €	- €	16 837,33 €
18/0012	4	281 ST PERAY	ENF - Déviation RD 86		18 845,75 €	- €	- €	18 845,75 €
18/0007	8	339 VESSEAUX	RENF C5 - Création PUC LES GAUTHIERS et renfo BT	2 985,42 €	8 806,88 €	- €	- €	11 792,30 €
18/0005	4	52 CHAMPIS	ENF - Hameau de GARNIER		5 284,13 €	- €	- €	5 284,13 €
17/0404	1	228 ST DESIRAT	PC - Parcelle AM 141 - Poste "COTEAU"	- €	1 312,69 €	- €	- €	1 312,69 €
Totaux HT				50 842,66 €	90 403,84 €	- €	- €	141 246,50 €

BUREAU DU LUNDI 19 FÉVRIER 2018

Marché 2016-2019

Maîtrise d'Ouvrage Temporaire

Pour réalisation de travaux en mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'éclairage public et/ou le Génie Civil de télécommunication.

DOSSIER	LOT	COLLECTIVITÉ	ÉCLAIRAGE PUBLIC	MONTANT HT
160194EP	11 315	LA SOUCHE	Remplacement Ballons Fluo 2eme tranche	23 500,00 €
180007EP	1 174	PEYRAUD	Remplacement BF 2ème tranche	15 522,61 €
180008EP	11 153	MAYRES	Remplacement BF 3ème tranche avec ampoules leds	11 168,01 €
180009EP	1 15	ARRAS SUR RHONE	Remplacement BF	19 610,78 €
170071EP	0 558	Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron	ZA DRAHY	70 000,00 €
TOTAL H.T.				139 801,40 €

3. Avenant CDG 07 concernant CNRACL :

Le Président, propose aux membres du Bureau la prorogation de la convention 2015-2017 relative à l'intervention du Centre de Gestion pour les dossiers CNRACL.

En effet, en l'attente d'une nouvelle convention à intervenir entre la Caisse des Dépôts et Consignations, agissant en tant que gestionnaire de la CNRACL, et le Centre de Gestion de l'Ardèche, un avenant à la convention actuelle est proposé jusqu'au 31 décembre 2018.

4. Ligne de trésorerie à La Banque Postale :

La ligne de Trésorerie de la Banque Postale arrive à terme au cours du premier semestre 2018. Compte tenu du montant des dépenses que le syndicat devra honorer avant cette échéance, l'encaissement décalé des subventions et participations en fin de trimestre 2018, il apparaît opportun de contracter une ligne de trésorerie complémentaire permettant d'assurer le fonctionnement du syndicat et permettre un fonds de roulement adéquat.

La Banque Postale nous a adressé la proposition suivante :

- | | |
|---------------------------------|---------------------------------|
| • Montant de l'offre | : 1.5 Millions |
| • Durée du contrat | : 1 an |
| • Taux | : EONIA 0.78 % l'an |
| • Commission d'engagement | : 1 500 € |
| • Commission de non utilisation | : 0.10 % du montant non utilisé |

Les conditions ont toutes été optimisées par rapport à celles de l'an passé.

5. MDE :



Le Président rappelle que la commune de LES VANS a confié au Syndicat Départemental d'Energie de l'Ardèche (SDE07) une mission de mandat d'ouvrage pour la construction d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur.

Le Président indique que conformément à la convention de mandat, le SDE07 a lancé une consultation visant à choisir les entreprises qui réaliseront ce chantier avec les lots suivants :

Lot 1 : Gros œuvre

Lot 2 : Serrurerie - Métallerie

Lot 3 : Chauffage – Electricité – Réseaux de chaleur et tranchées - Fumisterie

L'Avis d'Appel Public à la concurrence concernant ce marché a été publié sur :

- la plateforme de dématérialisation <https://www.achatpublic.com> en date du 04 décembre 2017 ;
- sur le journal d'annonces légales l'Hebdo de l'Ardèche en date du 07 décembre 2017.

Les offres étaient à rendre pour le 19 janvier 2018 à 12h.

Le Président informe le bureau syndical qu'aucune offre n'est parvenue dans les délais pour les lots 1 et 2 et qu'une nouvelle consultation a été lancée.

En ce qui concerne le lot 3, le Président informe le bureau syndical que les 2 plis des candidats suivants sont parvenus au SDE07 avant la date limite de réception :

LOT n° 3 : CHAUFFAGE – ELECTRICITE – RESEAUX DE CHALEUR ET TRANCHEES - FUMISTERIE

Nom commercial et dénomination sociale, adresse de l'établissement, adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET du candidat individuel ou du mandataire (en cas de groupement d'entreprises candidat)
SAS LARGIER TECHNOLOGIE – 7 rue du Voltour BP 100 07600 VALS LES BAINS – 402 200 562 000 13 APE 4322B
SAS SANIPAC – ZI du Mas – 318 Chemin du Mas – 07430 DAVEZIEUX – 320 888 324 000 37 / 4322B

La séance d'ouverture des plis a eu lieu au siège du SDE07 en date du 22 janvier 2018. Le Président informe le bureau syndical qu'un rapport d'analyse des candidatures a été réalisé par les services du SDE07 en date 23 janvier 2018 et qu'au vu de ce rapport ces 2 candidatures ont été admises.

Une demande de précisions a été transmise aux 2 candidats de ce lot en date du 26/01/2018 avec une réponse attendue pour le 02/02/2018 à 17h. Cette demande concernait une confirmation de leur DPGF compte tenu des erreurs qui ont été relevées par le maître d'œuvre. Les 2 candidats ont transmis leurs nouvelles offres avant la date limite et ont donc été analysées.

Le Président informe le bureau syndical qu'une analyse des offres a été présentée par le maître d'œuvre en date du 09 février 2018, rapport qui est annexé à la présente délibération.

Le Président donne ensuite lecture de la notation et du classement des candidats qui peut se résumer comme suit : critère « Prix des prestations » à 40 points, « Valeur technique » à 50 points et « Délais de réalisation » à 10 points.

Le classement est le suivant :

Rang	Candidat	Offre	Note
1	LARGIER	Base	97,41
2	LARGIER	Variante 5	96,70
3	SANIPAC	Base	95,46
4	LARGIER	Variante 4	95,40
5	LARGIER	Variante 1	95,09
6	LARGIER	Variante 3	94,82
7	SANIPAC	Variante 4	94,38
8	SANIPAC	Variante 1	94,13
9	LARGIER	Variante 2	93,42
10	SANIPAC	Variante 2	93,13
11	SANIPAC	Variante 3	92,88
12	SANIPAC	Variante 5	92,10

Le bureau syndical, sous réserve d'acceptation de la commune de LES VANS :

- DECIDE de retenir pour le lot 3 « CHAUFFAGE – ELECTRICITE – RESEAUX DE CHALEUR ET TRANCHEES - FUMISTERIE», l'entreprise SAS LARGIER TECHNOLOGIES qui arrive en 1ere position et ce quelle que soit l'offre (base ou variantes) ;

PREND acte que le choix définitif de l'offre de base ou variantes 1, 2, 3, 4, 5 sera notifié au candidat retenu qu'après accord de la commune de Les Vans ;

- AUTORISE le Président du SDE07 à signer le marché correspondant avec le candidat
